

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

*Bulletin Mensuel
de la Chambre de
Commerce Française
de Montréal*

**Pages 1 à 2
manquantes**

BULLETIN MENSUEL

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
FRANÇAISE DE MONTREAL

SOMMAIRE

Règlements relatifs à l'Importation des graines de semences au Canada.— Le Commerce Extérieur Canadien.— Les Colis Postaux de France au Canada.— La Ligne Havre-New-York de la Compagnie Générale Transatlantique.— L'Élevage des animaux à fourrure.— L'Industrie de la pulpe et du papier.— La Production du sulfate de soude au Canada.— L'Industrie Céramique au Canada.— Le tabac canadien.— La Betterave sucrière au Canada.— Les Pêcheries canadiennes.— Le Produit de l'érable au Canada.— Bourse de Montréal.— Propositions d'affaires.

La Chambre n'est pas responsable collectivement des opinions émises dans les articles de ses collaborateurs.

Règlements relatifs à l'Importation des graines de Semences au Canada.

Circulaire du Département des Douanes et Revenus

No.385, C.

Ottawa, 29 décembre 1924

Aux Percepteurs des Douanes et Revenus :

En vertu de l'acte de 1923 (avec effet à partir d'octobre 1924).

1.—L'importation au Canada des semences, impropres à la culture, et visées par cet acte, est prohibée.

4.—Les percepteurs des Douanes, sur les instructions qui peuvent être émises par le Ministère des Douanes et par le Ministère de l'Agriculture, prélèveront et enverront au laboratoire des Semences du Gouvernement Canadien, pour examen, des échantillons de tous lots de semences, comprenant trèfles, gazons, grains de semences, semences fourragères, lin, colza, semences pour jardins potagers et racines, qui sont importés dans le but d'être vendus ou offerts en vente, pour l'ensemencement au Canada.

5.—A l'exception de ce qui est prévu par l'article 6 ci-dessous, les semences offertes pour l'importation au Canada, de quelque pays étranger qu'elles proviennent, ne seront admises qu'après prélèvement et examen d'un échantillon de chaque lot, et qu'elles auront été déclarées propres à l'ensemencement, conformément à ce règlement. Cependant :

Les Percepteurs des Douanes auront le droit de délivrer les marchandises aux consignataires dès qu'un échantillon aura été prélevé, sur exécution de l'engagement pris par ces derniers de payer une somme équivalente au montant de la facture des marchandises, majorée des droits de douane éventuels, et à la condition que l'importateur s'engagera à remettre les marchandises telles qu'elles lui auront été délivrées, à toute réquisition, en tout ou en partie et intactes.

6.—Livraison sans examen ou engagement.

Les Percepteurs des Douanes pourront, après avoir prélevé un échantillon pour examen, délivrer les expéditions de semences aux consignataires, sans attendre l'examen ni exiger d'engagement :

1.—Quand les factures sont accompagnées d'un certificat délivré par un bureau officiel d'épreuve d'un pays dont la station officielle d'examen des semences a été approuvée, soit par l'Association des analystes officiels de semences de l'Amérique du Nord, soit par l'Association Internationale de l'examen des semences ; ce certificat devra indiquer le pourcentage de bonne semence pure et la proportion de graines étrangères, et prouver que la marchandise est conforme aux règlements de pourcentage requis par l'acte des semences.

2.—Quand les factures ou les emballages sont revêtus d'un numéro de certificat d'un bureau canadien de l'Inspection des semences, constatant que ces semences sont en conformité avec le type de qualité minima requis par les règlements de l'acte des semences pour l'espèce en cause. Ce certificat devra signaler : (a).— pour les graines importées sous une dénomination de qualité, l'appellation de la qualité et le numéro de série du certificat ; (b) pour les semences de colza, de racines fourragères ou de légumes, le numéro de série du certificat de contrôle des échantillons.

7.—Si l'examen de l'échantillon soumis montre que le lot qu'il représente est propre à l'ensemencement,

d'après les termes du règlement, le Percepteur des douanes, aussitôt informé, ne retiendra pas l'expédition plus longtemps, et les engagements s'il en a été donné en vertu de la Section 5, seront annulés.

8.—Si les semences tenues sous garantie sont trouvées, à l'examen de l'échantillon, d'une qualité inférieure à celle indiquée sur la facture ou l'emballage, et que l'importateur refuse l'expédition ; ou si la semence est trouvée impropre pour l'ensemencement et que l'importateur refuse de la nettoyer, le Percepteur des Douanes, dès qu'il en sera avisé, en requerra la réexpédition sous la surveillance du service de la Douane.

9.—Si l'importateur désire nettoyer les graines qui ont été trouvées impropres à la semence d'après les exigences des présents règlements, le Percepteur des Douanes, quand il en sera informé, pourra en permettre le nettoyage, sous garantie et aux frais de l'importateur, conformément aux articles 10, 11 et 12 ci-dessous, à moins que ces semences soient de celles dont l'entrée est refusée dans d'autres pays.

10.—Le Percepteur des Douanes ou un Inspecteur prélèveront et enverront au laboratoire pour leur examen, des échantillons des semences ainsi renettoyées.

11.—Si l'examen de l'échantillon soumis montre que la semence renettoyée est propre à l'ensemencement d'après les termes des règlements, cette semence sera délivrée à son propriétaire ou à l'importateur.

12.—Si l'examen de l'échantillon soumis démontre que la semence renettoyée est impropre à l'ensemencement, d'après les règlements, le Percepteur des Douanes, quand il en sera informé, requerra la réexpédition sous la surveillance de la douane.

13.—Le mélange de toutes semences avec un lot ou une expédition de semences qui ont été trouvées impropres pour l'ensemencement, est prohibé.

14.—Le Percepteur des Douanes notifiera l'Inspecteur du District, que la semence après examen, est envoyée d'un port à un autre port, avant d'être délivrée.

15.—Les Percepteurs des Douanes informeront l'Inspecteur du District de l'emploi qui aura été fait des expéditions retenues en vertu de ce règlement.

16.—Le rapport de l'analyse sera remis à l'importateur sur sa requête et moyennant paiement des honoraires d'usage en pareil cas.

Prélèvement des échantillons.

La méthode pour prélever les échantillons de semences est prévue dans les règlements, et se fait en suivant la pratique adoptée depuis longtemps pour le prélèvement des échantillons de semences importées au Canada.

Le nombre d'échantillons à prélever sur chaque lot est de un par colis, quand il n'y a pas plus de dix colis, et de un pour cent, quand il y en a plus de dix. Les échantillons ainsi prélevés doivent être tenus séparément et porter une marque pour les désigner, comme A. B. C., etc. La même marque sera placée sur le

colis où aura été pris l'échantillon ; mais, si, dans l'opinion de celui qui aura pris les échantillons, les différents échantillons sont de caractère uniforme, ceux-ci peuvent être entièrement mélangés et un échantillon composé envoyé au bureau de la Section des Semences, pour examen.

Où envoyer les échantillons.

Tous échantillons prélevés en vertu des règlements d'Importation seront envoyés aux bureaux respectifs de la Section des Semences dépendant des ports d'entrée.

Liste des Laboratoires américains et européens autorisés à émettre les certificats exigés par les règlements canadiens d'Importation de Semences :

.....
FRANCE : Paris.

Le Commerce Extérieur Canadien

Le sommaire du commerce du Canada montre que la valeur des importations pour consommation a atteint \$66,250,498 en novembre 1924, au lieu de \$72,084,304 en novembre 1923, et \$76,264,250 en novembre 1922. Les importations du Royaume-Uni ont atteint une valeur de \$12,838,923 en novembre 1924, au lieu de \$13,579,178 en novembre 1923 et \$13,838,706 en novembre 1922. Les importations des Etats-Unis ont été de \$41,275,033, en novembre 1924, au lieu de \$46,829,348 en novembre 1923 et \$52,493,653 en novembre 1922. Le total des importations des douze mois terminés avec novembre 1924 est de \$812,905,157 au lieu de \$907,579,332 pour la période correspondante de 1922-23 et de \$752,254,587 pour celle de 1921-22.

La valeur des exportations de produits canadiens est de \$118,964,536 en novembre 1924 au lieu de \$138,087,873 en novembre 1923 et de \$130,796,673 en novembre 1922. Les exportations au Royaume-Uni ont atteint une valeur de \$55,903,405 en novembre 1924 au lieu de \$61,698,284 en novembre 1923 et \$72,278,546 en novembre 1922. Les exportations aux Etats-Unis ont été de \$34,997,220 en novembre 1924 au lieu de \$44,745,676 en novembre 1923 et de \$36,143,853 en novembre 1922. La valeur totale des exportations pour les douze mois terminés avec novembre 1924 a été de \$1,057,508,866 au lieu de \$1,001,937,269 pour la période correspondante de 1922-23 et de \$859,793,321 pour celle de 1921-22.

Le mois de novembre se solde par une balance commerciale favorable de \$52,714,038 et les douze mois terminés avec novembre par une balance favorable de \$244,603,709.

Les Colis Postaux de France au Canada

Le tarif des colis postaux français à destination du Canada a été modifié à la date du 1er décembre dernier et nous croyons utile de rappeler à nos lecteurs quelle est la taxe nouvelle d'affranchissement pour ces petits colis faisant l'objet d'un très important trafic entre les deux pays.

Les postaux dont le poids ne dépasse pas 1 kilo 360 paient 8 francs 40 ; les colis de 3 kilos sont de 14 francs 65, et les colis du poids maximum de 5 kilos acquittent 20 francs 65 de frais de transport.

L'assurance des dits colis motive en outre l'application d'un droit supplémentaire de 90 centimes par 750 francs ou fraction de 750 francs de valeur assurée.

Les colis postaux français à destination du Canada sont acheminés par voie anglaise.

La Ligne Havre-New-York de la Compagnie Générale Transatlantique

A partir du mois de février 1925, les jours de départs des paquebots de la ligne Le Havre-New-York, de la Compagnie Générale Transatlantique, seront modifiés ainsi qu'il suit :

Actuellement, les paquebots quittent le Havre le samedi pour repartir de New-York le mercredi lorsqu'il s'agit de "Paris" ou "France", et le samedi pour les autres paquebots.

A dater du 4 février, les paquebots postaux quitteront le Havre tous les mercredis (ce voyage avec le nouvel horaire étant effectué par le "de Grasse"), et les départs postaux de New-York pour le Havre se feront le samedi lorsqu'il s'agit du "Paris" ou "France" et à partir du 28 février. Pour les autres paquebots, les

départs de New-York ne peuvent être effectués le même jour, chaque semaine.

Les départs supplémentaires du Havre qui, pendant la période d'été, étaient assurés le mardi seront désormais fixés au samedi.

Le départ du Havre le mercredi par les paquebots "Paris" et "France" permettra d'arriver le mardi soir ou le mercredi matin suivant à New-York.

Les paquebots "de Grasse", "Rochambeau" et "La Savoie" partant le mercredi du Havre, arriveront à New-York le jeudi.

De mai à octobre, la Compagnie assurant un départ postal le mercredi et les départs supplémentaires le samedi, la clientèle disposera de deux paquebots rapides chaque semaine.

L'Élevage des animaux à fourrures

La branche la plus importante de l'élevage domestique des animaux à fourrure est certainement l'élevage des renards : certes, les conditions de ce commerce ont sensiblement changé depuis ses débuts et les perspectives de bénéfices ne sont plus celles que l'on rapportait il y a une dizaine d'années, alors qu'un couple de reproducteurs pouvait atteindre la valeur de 15,000 dollars. Depuis lors, les conditions se sont stabilisées et ce genre d'entreprise peut encore être lucratif, le marché offrant un débouché régulier aux produits de cet élevage.

Les plus hauts prix sont atteints par le renard argenté pur du Labrador dont la fourrure ne se prête pas, dit-on, à l'imitation comme celle du renard noir. Le prix d'un beau couple de reproducteurs varie actuellement entre 7 et 800 dollars.

A la fin de l'année 1923 on comptait 1179 fermes en exploitation, dont les renards étaient évalués à \$6,240,500 contre 977 fermes en 1922, ayant des renards pour la valeur de \$5,777,708. Les progrès ont eu lieu dans toutes les provinces, mais ils sont surtout sensibles en Ontario et en Alberta, où le nombre des fermes a presque doublé.

TROIS-RIVIERES, Province de Québec, Canada

L'intéressante CITE DE TROIS-RIVIERES, d'une population de 27,000 HABITANTS, D'ORIGINE ET DE LANGUE FRANÇAISES, se recommandent à l'attention des FRANÇAIS DE FRANCE, par son développement florissant.

TROIS-RIVIERES possède un PORT EN EAU PROFONDE, sur LE MAJESTUEUX SAINT-LAURENT, à l'embouchure du Saint-Maurice, et peut recevoir LES PLUS GRANDS NAVIRES.

Cette cité située dans l'un des DISTRICTS FORESTIERS DES PLUS RICHES, est le centre principal de L'INDUSTRIE DE LA PATE A PAPIER.

TROIS-RIVIERES dispose encore d'environ 100,000 CHEVAUX VAPEUR DE PUISSANCE ELECTRIQUE que lui fournissent les nombreuses chûtes d'eau du Saint-Maurice.

LA CITE FAIT APPEL A DE NOUVELLES INDUSTRIES, FRANÇAISES, PARTICULIEREMENT.

LA MAIN D'ŒUVRE CANADIENNE-FRANÇAISE est la plus appréciée de toute l'Amérique du Nord.

Pour tous renseignements, s'adresser à Son Honneur Monsieur le Maire de TROIS-RIVIERES, P.Q., CANADA.

NOMBRE DES FERMES PAR PROVINCE :

Ile du Prince Edouard.....	448
Nouvelle-Ecosse.....	123
Nouveau-Brunswick.....	89
Québec.....	198
Ontario.....	201
Manitoba.....	22
Saskatchewan.....	4
Alberta.....	44
Colombie anglaise.....	29
Territoire du Yukon.....	21

NOMBRE D'ANIMAUX :

Renards argentés 25,186	Valeur \$6,119,651
“ croisés 1,556	“ 108,274
“ rouges 627	“ 10,875
“ bleus 12	“ 1,600
“ blancs 2	“ 100

Les ventes de renards vivants, et de peaux, se sont élevées en 1923 à \$2,159,898, contre \$1,526,822 pour l'année précédente, dont \$2,105,804 pour les renards argentés en 1923 et \$1,484,396 pour les renards argentés en 1922.

Le nombre des fermes d'élevage pour des animaux autres que des renards a été de 61 en 1923, dont 22 fermes de rats, 12 fermes de visons, 5 de mouffettes (skungs) 2 de martres, 1 ferme de martres d'Amérique (Pekan) 1 ferme de chinchillas, 1 ferme de coyotes, 4 fermes de moutons caraculs, 3 fermes de castors et 10 fermes de rats musqués.

Le chiffre total de ces fermes est en augmentation de 12 sur l'année précédente. L'élevage des chinchillas et des coyotes a été entrepris pour la première fois en 1923.

**LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE
ET DU DISTRICT DE MONTREAL.**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette banque aura lieu à son bureau principal, rue Saint-Jacques, lundi le neuf février prochain, à midi, pour la réception des rapports et états annuels et l'élection des directeurs.

Par ordre du Conseil d'administration.

A. P. LESPERANCE,
Gérant-général.

Montréal, le 7 janvier 1925.

L'Industrie de la pulpe et du papier

Toute importante que soit en notre province l'industrie de la pulpe et du papier, on avait remarqué il y a quelques mois le regrettable insuccès et la mise en liquidation de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Cet échec était d'autant plus regrettable qu'il atteignait la prospérité de toute une région importante de la province, celle du Saguenay. Aussi, est-ce avec une vive satisfaction que l'on peut voir dans un tout récent numéro de la Gazette Officielle d'Ottawa qu'une charte vient d'être concédée à une société nouvelle au capital de 7,250,000 dollars, qui, sous le nom de "Quebec Pulp & Paper Co." est autorisée en somme à reprendre toutes les affaires de l'ancienne compagnie de Chicoutimi.

En effet, la "Quebec Pulp & Paper Co." pourra acquérir les propriétés, franchises, capital, actions, débentures, etc. de la Chicoutimi Pulp Co. de la Compagnie Générale du Port de Chicoutimi, de la Saguenay Pulp & Power Co., de la Chicoutimi Freehold Estate Ltd., de la Saguenay Light & Power Co., ainsi que du capital, actions, des débentures, etc., de la Roberval Saguenay Co.

La Production du sulfate de soude au Canada

On ne s'attendait guère, jusqu'à présent, à voir les provinces des Prairies, exclusivement agricoles, contribuer pour une part importante à la richesse minérale du Canada ; et pourtant, l'attention des capitalistes a été récemment attirée sur la richesse en argile, charbon, pétrole, gaz, et aussi en sels de soude et de magnésium que présente le sol des dites provinces. Le Ministère des Mines à Ottawa a cru devoir faire procéder à une étude toute spéciale sur la valeur économique éventuelle des dépôts de sulfate de soude ; des recherches ont été effectués à ce sujet au cours des trois dernières années.

Des sels minéraux solubles se présentent à l'état naturel dans les quatre provinces de l'Ouest, soit sous forme de dépôts, soit sous celle de saumures. Quelques-uns d'entre eux ont une vaste étendue et justifieront une exploitation commerciale pourvu que l'on en effectue la récupération par des méthodes économiques et qu'on leur assure des débouchés suffisants.

Deux dépôts sont actuellement exploités et l'on est à élaborer des plans pour l'exploitation de plusieurs autres. La Salts & Chemical Limited, possède à Dana, Saskatchewan, une usine pour la récupération du sulfate de soude provenant du lit du lac Muskiki, 23

milles à l'ouest de Humbolt. Les sels bruts, à teneur d'environ 95 pour cent de sulfate de sodium hydraté, sont recueillis en hiver, mis en tas, et traités plus tard à l'usine de dessiccation que la compagnie a établie sur le terrain. La capacité de rendement de cette usine est de 100 tonnes de sel par 24 heures.

Au lac Frederick, cinq milles au sud-ouest de Dunkirk (Saskatchewan) et à 38 milles de Moose Jaw, une autre usine pour la récupération du sulfate de soude a été érigée par la Bishopric & Lent Co. On y a effectué d'importants travaux d'expérimentation touchant les diverses méthodes de dessiccation et dès que les procédés seront trouvés pratiques, des additions seront faites à l'usine.

Des dépôts de sulfate de soude naturel ont été découverts dans plusieurs localités de l'Ouest Canadien et quelques uns d'entre eux ont une étendue considérable. Leur composition est variable, mais ils consistent pour la plupart en un mélange de sels hydratés de sodium et de magnésium auxquels s'ajoutent une petite proportion de sulfate de calcium, de chlorure de sodium, de carbonate de sodium, etc. La teneur en sulfate de sodium hydraté est, dans la plupart des dépôts, supérieure à 80 pour cent.

Au Canada, le sulfate de soude, trouve son principal débouché dans les papeteries qui en utilisent chaque année quarante à cinquante milles tonnes pour la fabrication du papier Kraft. Les tanneries et les filatures achètent aussi de petites quantités de cristaux hydratés tels qu'on les retire des lacs.

Les études entreprises par le Service des Mines ont été nécessairement restreintes à une petite proportion du nombre total des dépôts connus; on a toutefois constaté l'existence d'une quantité supérieure à 50,000,000 de tonnes de sels hydratés de sodium et de magnésium et l'on s'attend que le chiffre sera de beaucoup dépassé.

L'exploitation faite par les compagnies mentionnées et la possibilité de la mise en œuvre prochaine de nouveaux dépôts porteront à l'attention du public la richesse minérale des provinces de l'Ouest, et la nouvelle industrie qui vient de se former contribuera bientôt par son développement à la prospérité du Canada tout entier.

L'Industrie céramique au Canada

Parmi les industries dont le développement paraît s'imposer au Canada, figure celle de la poterie: le Dominion importe de l'argile et des articles céramiques pour plus de 8 millions de dollars par an, et il en exporte pour environ un demi million de dollars seulement; et pourtant il possède des gisements variés d'argile et d'autres matières propres à la fabrication de la céramique, mais on n'en tire qu'un avantage fort restreint.

Jusqu'à présent, les villes où cette industrie a fait quelques progrès sont St. John (N. B.), St. John (P. Q.) et Medicine Hat (Alberta). Dans la province de Saskatchewan, on a fait un travail considérable de préparation en vue de développer la dite industrie, mais on ne signale pas encore de réalisation pratique dans l'utilisation industrielle des importants gisements d'argile. On n'ignore pas spécialement que la fabrication de la vaisselle répondrait à un besoin du pays: le Canada en importe pour \$3,300,000 par an, alors qu'il y a des quantités inépuisables d'argile en Saskatchewan, d'excellent feldspath et de beau quartz en Ontario, et l'on signale même dans le Nord-Ontario un gisement de kaolin qui égale la plus belle terre à porcelaine anglaise. On a aussi fait des essais avec de l'argile du Manitoba qui semble convenable pour la fabrication de la poterie.

Enfin, on a commencé à utiliser industriellement ces matières premières et les Poteries d'Oskawa (Ontario) ont réalisé les premières la fabrication de la faïence blanche dans le Dominion. Tant au point de vue de la qualité de ses matières premières que de la facilité de son approvisionnement en combustible, le Canada est aussi bien placé que les pays d'où il importe la céramique et cette industrie nouvelle semble avoir les meilleures chances de succès.

Le tabac canadien

Lors de la dernière visite du Prince de Galles au Canada, un enthousiaste lui envoya des feuilles de tabac de choix récoltées dans la province de Québec; le Prince était obligé de refuser la multitude de cadeaux différents qui lui étaient offerts, mais il accepta de suite et avec plaisir les feuilles de tabac, et envoya, de son ranch de l'Alberta, ses remerciements à son donateur. On ne dit pas si le Prince a goûté ce produit de la ferme canadienne; s'il le fit, ce n'était pas sans doute la première fois, car depuis longtemps, le tabac canadien entre dans la manufacture de tabac à pipe et des cigarettes en Angleterre et dans d'autres pays de l'Europe.

*Il n'y a pas de doute que l'emploi du tabac canadien dans les manufactures augmente considérablement, et que ce produit du Dominion est de plus en plus apprécié. M. W. J. Kelley, importateur de tabac bien connu en Angleterre, visita le Canada l'an dernier, et y fit connaître son intention d'augmenter ses importations de tabac canadien en raison de la faveur qu'il rencontre en son pays.

De l'avis de M. W. J. Oliver, importateur de tabac de Nottingham, le tabac canadien serait des meilleurs parmi tous ceux que produit l'Empire Britannique. D'après lui, beaucoup de Canadiens ne se rendraient pas compte de la qualité supérieure du tabac récolté dans l'Ontario, et il y a intérêt pour eux à savoir que le d.s-

trict d'Essex seul a exporté en Grande-Bretagne, l'année dernière, plus d'un million de livres de tabac pour être employées à faire des cigarettes ou du tabac à pipe ou des carottes.

L'exportation du tabac canadien s'est développée ces dernières années sans qu'on y prête grande attention, mais les statistiques commerciales font pourtant ressortir le progrès très satisfaisant de ce commerce : en 1913 les exportations de tous les tabacs canadiens, en feuilles ou manufacturés, s'élevaient en valeur à \$15,859. Vers 1917, elles augmentèrent à \$92,684. La valeur totale des exportations de l'année fiscale 1923-24 était de \$525,841 en augmentation de 3,215% pour une période de dix ans.

Sur cette valeur totale de \$525,841 de tabac exporté dans cette dernière année fiscale, il en a été expédié en Angleterre pour \$301,420 ; aux Etats-Unis pour \$39,687 et dans d'autres pays pour \$184,734.

Le tabac canadien brut est exporté en Angleterre, aux Etats-Unis, en Belgique, au Danemark, en Hollande, en Allemagne, en Italie et quelques autres pays. Des cigarettes manufacturées au Canada sont exportées en quantité en Angleterre, aux Etats-Unis, dans l'Est Africain anglais, à la Barbade, à la Jamaïque, en Chine (Hong-Kong) et autres pays. Les cigares manufacturés dans le Dominion vont principalement en Angleterre, aux Etats-Unis, en Chine, à Terre-Neuve, etc.

Pour les trois années fiscales 1922, 1923 et 1924, la valeur totale des exportations de tabac était respectivement de \$259,629, \$367,114 et \$525,841. L'exportation du tabac non manufacturé a augmenté durant cette période de 47,991 livres, valeur \$175,826 en 1922, à 1,100,007 livres, valeur \$297,923 en 1923, et 2,055,337 livres, valeur \$375,582 en 1924. Les exportations de cigarettes ont monté de 24,205 livres, valeur \$24,743 en 1922, à 44,703, valeur \$25,703 en 1923, et à 96,094 livres, valeur \$72,667 en 1924. La valeur des cigares qui sont principalement exportés en Angleterre et à Terre-Neuve était respectivement de \$2,339, \$3,220 et \$9,832. Les exportations de tabac à chiquer en 1922 s'élevaient à 1803 livres, valeur \$1,169 et en 1924 à 11,113 livres, valeur \$6,417. L'exportation de tous les autres tabacs en 1922 montait à 12,075 livres, valeur \$17,517 ; en 1923 à 18,292 livres, valeur \$27,258 et en 1924 à 32,735 livres, valeur \$44,222.

La betterave sucrière au Canada

Des essais de culture de betteraves à sucre ont été faits déjà autrefois dans les provinces de l'Ouest Canadien, mais les résultats obtenus n'ont pas donné satisfaction, par suite, a-t-on dit, du manque d'expérience et d'une mauvaise administration des promoteurs de cette tentative. Cette industrie disparut à la fin de 1912,

mais des expériences nouvelles ont été faites depuis la fin de la guerre et l'intérêt que l'on apporte à la question est très vif du fait de l'importance que devrait pouvoir prendre cette industrie et du besoin auquel il répondrait certainement.

Du point de vue agricole, il n'a jamais existé aucun doute sur la possibilité d'entreprendre utilement la culture de la betterave à sucre dans nos provinces de l'Ouest : le climat et le sol sont convenables et les terres irriguées du sud de l'Alberta, notamment, pourraient devenir un des plus importants districts propres à cette culture dans le continent américain.

Les expériences faites à Lethbridge, Gleichen et autres endroits de cette contrée ont indiqué que le rendement et la qualité de la betterave y sont supérieurs à ceux des récoltes de l'Ouest des Etats-Unis. Au début de cette année, les fermiers du district Raymond se sont unis pour faire des essais de culture et 152 fermiers ont planté plus de 3,000 acres dans le Sud-Alberta alors que 2,000 acres supplémentaires de terres étaient préparés en vue de cette culture : des spécialistes américains paraissent en effet tout disposés à construire une usine dans la région, dès qu'ils auront été assurés de pouvoir se procurer la betterave en quantité suffisante.

Pendant tout l'été, un expert de la compagnie en formation a surveillé les plantations et les soins à donner aux betteraves, aidant les fermiers de ses avis. Récemment des membres de la compagnie en question sont venus faire une inspection des champs d'expérience et se sont déclarés très satisfaits des perspectives : il est très probable que, dans ces conditions, une usine de sucre de betteraves sera prochainement érigée dans le sud de l'Alberta, et il semble que la ville de Lethbridge sera vraisemblablement choisie à cet effet.

D'autres régions d'ailleurs ont fait également l'objet d'expériences et l'on a établi que la betterave sucrière peut être produite en qualité parfaite au Manitoba et spécialement dans la vallée de la Rivière Rouge, qui offre beaucoup d'analogie avec les régions de Grand Forks du Nord-Dakota où cette culture a eu un grand succès. On parle d'une autre entreprise américaine qui envisagerait l'établissement d'une manufacture à Winnipeg : on cherche à intéresser les capitalistes locaux à cette affaire et à réunir, par ailleurs, un groupe de fermiers pour s'assurer la production d'une quantité suffisante de betteraves.

La compagnie du Canadien Pacifique se rendant compte de l'importance capitale que pourrait prendre dans l'Ouest cette industrie sucrière, a continué cette année ses expériences et a fait planter un grand nombre de petites parcelles en betteraves à sucre dans différents districts à l'est de Calgary, en Alberta. Ces expériences paraissent avoir démontré une fois de plus la parfaite qualification du terroir de ces régions pour la culture de la betterave sucrière et ont prouvé le résultat satisfaisant de la récolte tant au point de vue du tonnage que de la richesse en sucre.

Les résultats de ces différentes expériences sont étudiés par des experts afin d'établir quel serait le meilleur emplacement à choisir pour l'érection éventuelle de manufactures.

Les Pêcheries canadiennes

L'importance toujours croissante des pêcheries au Canada n'a pas été sans retenir l'attention des pouvoirs publics, et des établissements de pisciculture destinés à repeupler les eaux de l'intérieur ont été établis par les soins du Ministère de la Marine et des Pêcheries.

Il a été reconnu, en effet, que les conditions de cette intéressante industrie ont été améliorées partout où les eaux ont été systématiquement repeuplées, tandis que les pêcheries qui ont été négligées sont devenues improductives. En 1895, par exemple, le poisson blanc était devenu si rare dans le lac Ontario, que la pêche commerciale ne se pratiquait pour ainsi dire plus, tandis qu'en 1917, les prises se sont élevées à 12,000 quintaux et en 1922 à 21,000 quintaux : cette notable amélioration est due aux établissements de pisciculture établis sur les deux rives du lac.

Depuis sa fondation, le service canadien de pisciculture a porté son attention principalement sur les espèces les plus importantes de poisson comestible ; le saumon de l'Atlantique, dans les provinces de l'Est, le poisson blanc, la truite saumonée et le doré dans l'Ontario et les provinces des Prairies, le saumon du Pacifique dans la Colombie Britannique. En outre, et pour répondre au désir des amateurs de pêche sportive, on a réussi à acclimater quelques espèces de truites dans des milieux différents de leurs habitats d'origine.

L'an dernier, les établissements du gouvernement fédéral ont fait une distribution totale de 35,000,000 et demi d'alevins soit une augmentation de 20% sur la quantité distribuée l'année précédente. Tout indique que l'on fera cette année une abondante récolte d'œufs de saumon sockeye pour l'incubation dans les établissements de pisciculture de la Colombie Britannique ; on signale que les bandes de saumon sockeye en migration sont beaucoup plus nombreuses que les années précédentes, notamment dans le fleuve Fraser. On a en effet obtenu 5,000,000 d'œufs dans la région du lac Pitt et la migration de sockeye dans la rivière Burkenhead, région des lacs Harrison, Lillooet, est la plus considérable qui ait jamais été observée : la récolte de 31,200,000 œufs est la plus forte qui ait été faite jusqu'ici dans cette partie du Fraser.

Les perspectives sont également excellentes dans les régions du lac Owekano et de la Baie Rivers. Ce qui caractérise encore la migration du saumon vers le lac en question cette année est qu'elle a commencé deux semaines plus tôt qu'au cours des dernières années et que les poissons sont de grosseur exceptionnelle.

En raison de l'importance toujours croissante que prennent les exportations de conserves de saumon de la côte du Pacifique, cet appui du gouvernement canadien pour la progression des pêcheries canadiennes est parfaitement justifié et profite au développement général de l'économie locale.

Les produits de l'érable au Canada

En 1924, on estime que les produits de l'érable au Canada se sont élevés à une valeur de \$5,991,141, chiffre qui est le plus haut atteint depuis des années et qui peut se comparer favorablement avec ceux des années de guerre, alors que tous les prix étaient en hausse.

La production du Dominion est évaluée pour le sucre d'érable à 9,385,415 livres d'une valeur de \$1,907,599 et pour le sirop d'érable à 1,970,696 gallons d'une valeur de \$4,083,542.

Pour la première fois un effort a été fait en 1924 pour obtenir les statistiques de l'industrie des produits de l'érable pour tout le Canada. Québec est ordinairement regardé comme étant à peu près le producteur exclusif au Canada et l'on ne sait pas généralement que l'érable pousse aussi dans d'autres parties du pays : les chiffres recueillis cette année montrent que les résultats obtenus par certaines autres provinces du Dominion ne sont pas sans intérêt.

Un relevé datant de l'année 1921 mentionnait l'existence dans le Dominion, d'une quantité de 22,628,060 érables entaillés pour les fins de l'industrie sucrière. Dans ce nombre, il y en avait 19,292,593, ou 85% dans la province de Québec ; 3,122,872 dans l'Ontario, 104,439 au Nouveau-Brunswick ; 98,086 en Nouvelle-Ecosse, 50 dans l'Île du Prince-Edouard et 20 en Colombie Britannique. Québec, d'après l'estimation nouvelle de 1924 comptait pour 70% dans la valeur totale de la production du sucre et du sirop.

Cette diminution semble provenir de ce que les prix obtenus dans la province de Québec ont été inférieurs à ceux pouvant être réalisés dans quelques autres provinces.

Quatre provinces ont fourni la production commerciale en 1924 : Québec vient en tête avec 8,876,525 livres de sucre, valeur \$1,775,305 et 1,176,656 gallons de sirop d'érable, valeur \$2,235,646, total \$4,010,951.

L'Ontario a produit 407,280 livres de sucre, valeur \$97,747 et 773,826 gallons de sirop, valeur \$1,795,276, total \$1,893,923. La production des deux provinces maritimes est sensiblement la même. Celle de la Nouvelle-Ecosse est de 51,500 livres de sucre, valeur \$17,510 et de 9,565 gallons de sirop, valeur \$25,252, et celle du Nouveau-Brunswick de 50,110 livres de sucre, valeur \$17,037 et 27,368 gallons de sirop, valeur \$44,405.

On estime que dans les quatre provinces de l'Est, il y a 60,000 fermiers qui s'occupent de cette industrie et qu'on n'y utilise pas la moitié des érables debout. En se rendant compte de cette situation, plusieurs provinces, particulièrement Québec, se sont efforcées de stimuler l'industrie, en la protégeant, en encourageant les fermiers à s'y intéresser et en les documentant. La progression de la demande permettrait en effet d'absorber une plus grande production.

Bourse de Montréal

7 janvier 1925.

Valeurs	Cours d'ouverture
Abitibi.....	62
Asbestos pfd.....	73 1-2
Atlantic Sugar.....	14
Do. pfd.....	40 1-2
Bell Telephone.....	136
Brazilian.....	55 1-2
B. E. Steel 2nd pfd.....	9 3-4
Brompton.....	31 1-4
Can. Car.....	51 1-2
Do. pfd.....	87
Can. Cement.....	91
Do. pfd.....	108
Can. Converters.....	81
Can. Ind. Alcohol.....	19 5-8
Can. Steamship pfd.....	48
Can. Smelting.....	49 1-2
C. C. Sugar pfd.....	35
Dom. Cannery.....	59 5-8
Dom. Glass.....	114
Dom. Textile.....	67
Do. pfd.....	111
Howard Smith.....	22 1-2
Do. pfd.....	75
Illinois pfd.....	92 1-2
Kaministiquia.....	103
Lake of the Woods.....	186
Laurentide.....	81 3-4
Mackay.....	116 1-2
Mexican Power.....	22
Mont. Cottons pfd.....	109
Mont. Power.....	154 1-2
Nat. Breweries.....	62 3-4
Ottawa Power.....	101
Do. pfd.....	101
Ottawa Traction.....	62
Penmans pfd.....	100
Price Bros.....	37
Provincial Paper pfd.....	95
Shawinigan.....	132 1-4
Spanish River.....	102 1-4
Do. pfd.....	113 1-2

St-Lawrence Flour.....	64 3-4
St. Maurice Paper.....	80
Steel of Canada.....	83
Do. pfd.....	106
Tooke Bros. pfd.....	37
Twin City.....	62 3-4
Winnipeg Elec.....	36 3-4
Woods Mfg. pfd.....	65 1-4
Mines :—	
Hollinger.....	14.75
Banques :—	
Commerce.....	196
Montreal.....	248
Nova Scotia.....	264
Union.....	107 1-4
Obligations :—	
Can. Loan 1925.....	100.70
Do. 1937.....	103.85
Vic. Loan 1933.....	106.45
Do. 1934.....	104.25
Do. 1937.....	108.50
Refunding 1943.....	101.90
Mont. Tram. Debs.....	84
Wayagamack.....	85 1-2
Hors-cote :—	
Argonaut.....	38 1-2
Belgo pfd.....	94 1-2
Eastern Engineering.....	11 1-2
Paton Mfg.....	40 1-2
Do. pfd.....	94 3-4
St. Lawrence P.....	34

Propositions d'Affaires

La Chambre de Commerce Française de Montréal n'engage en aucune façon sa responsabilité en communiquant les demandes de représentants ci-dessous et n'autorise personne à la donner comme références.

153.—Pendules Electriques.—Manufacture de Paris demande représentant au Canada.

154.—Huiles d'olives.—Fabricant de Bordeaux demande agent au Canada.

155.—Galène (sulfure de plomb).—Maison de St-Etienne désire entrer en rapports avec importateurs canadiens.

156.—Pâtés de foie gras.—Importante maison de Nancy recherche agent au Canada.

157.—Produits chimiques.—Grands Etablissements de Paris demandent à entrer en relations avec maisons canadiennes pour la vente de leurs produits.

158.—Noix et Cerneaux.—Maison de Niort demande représentant.

159.—Soieries teintes en pièces.—Importante Société de Lyon recherche agent à la commission.

160.—Robes perlées.—Maison de Luneville désire agent représentant au Canada.

ARTICLES DE BUREAU

Le plus Grand Choix sans exception

Garnitures de bureau en cuivre, Encriers, etc.
 Classeurs de bureau. Aiguiseurs automatiques.
 Plumes Réservoir, Crayons or, argent.
 Cahiers et livres blancs à feuilles mobiles.
 Boîtes en métal à argent, à lettres, à documents.
 Machines à écrire, papiers et accessoires.
 Sous-mains buvard, paniers, protège-chèques.
 Certificats, sceaux en métal et en caoutchouc.
 Travaux d'impression et de reliure.

Attention spéciale apportée aux commandes par la
 poste.

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE
 D'ARTICLES DE BUREAU.

GRANGER FRÈRES LIMITÉE

Libraires. Papetiers. Importateurs
 43 Notre-Dame-Ouest. Montréal

*La plus importante Librairie et Papeterie Française
 du Canada*

Rougier Frères

Cie Incorporée.

Siège Social

210, Rue Lemoine
 MONTREAL

Maison d'Achats

32, Boulevard de la Bastille
 PARIS

PRODUITS FRANCAIS

Spécialités Pharmaceutiques — Eaux Minérales
 Parfumerie — Accessoires pour Pharmacie.



La Province de Québec

La plus grande province du Canada est française dans une proportion de 85%. La plus grande partie du commerce dans les districts ruraux se fait par les magasins généraux — et 90% de ces magasins sont la propriété de Canadiens-Français. 80% des magasins spécialisés dans les villes sont la propriété de Canadiens-Français.

LE PRIX COURANT

A-B-C

Le plus important des journaux de commerce publiés en français au Canada est le seul guide commercial du détaillant canadien-français.

Pour les tarifs adressez-vous à votre agence ou au

No 198, EST, RUE NOTRE-DAME
 MONTREAL

CIRCULATION VERIFIEE
 PAR L'A-B-C

ABONNEMENT POUR LA
 FRANCE ET LA
 BELGIQUE - - \$4.00

MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE

Président d'Honneur : Baron de Vitrolles, Consul Général de France dans la Puissance du Canada

MEMBRES D'HONNEUR

- M. Paul Delombre, Ancien Ministre, Président de l'Union des Associations des Ecoles Supérieures de Commerce, Rédacteur au "Temps", Paris.
- M. C. Dubail, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Québec, Fondateur de la Chambre de Commerce Française de Montréal, 19 rue Godot de Mauroy, Paris.
- Général Boucher, 105 Avenue de la Reine, Boulogne-sur-Seine.
- M. C. A. Chouillon, Ancien Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 24, rue de Milan, Paris.
- M. Yves Guyot, Ancien Ministre, 95 rue de Seine, Paris.
- M. Gabriel Hanotaux, Ancien Ministre, Président du Comité France-Amérique, 15 rue d'Aumale, Paris.
- M. Edouard Herriot, Président du Conseil, Sénateur, Maire de Lyon.
- M. André O. Honorat, Sénateur, ancien Ministre de l'Instruction Publique, Paris.
- M. J. de Loynes, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Montréal, 1, rue de la Maye, Versailles.
- Alexis Muzet, Ancien Député de Paris, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3 rue des Pyramides, Paris.
- M. Schwob, Ancien Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

MEMBRES ACTIFS

- Maurice P. Aubin, agent représentant, de la maison Aubin & Reid, 275 Craig street West, Montréal.
- Louis Balsez, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, agent représentant et importateur, 45, rue St-Alexandre, Montréal.
- Lucien Besnard, "Frameric Industrial Development Corporation, 6, rue St-Sacrement, Montréal.
- Pierre Charton, de la maison Herdt et Charton, Inc., 55, McGill College Avenue, Montréal.
- E. Desnoux, Directeur des Successeurs d'Albert Godde, Bedin et Cie., 64, Wellington street West, Toronto.
- C. Dorlin, Importateur, 29, rue Bolivar, Paris.
- Auguste Dubost, 561, rue St-André, Montréal.
- Jules Duchastel de Montrouge, Ingénieur Civil, Gérant de "The Quebec Forest Industries Association, Ltd.", Dominion Building, — 126 St. Peter Street, Québec.
- Justin Durand, agent représentant et importateur, 122, rue Berri, Montréal.
- M. Ferrand, Directeur pour le Canada de la Cie d'assurances "Union" Lewis Bldg, 17, St. John Street, Montréal.
- Paul Gallibert, Tanneur, 26, rue Wellington, Montréal.
- A. Gallin, Directeur de la maison Perrin Glove Co. Canada Ltd., 47, rue Mayor, Montréal.
- Joseph D'Halewyn, Président de la Prévoyance, Compagnie d'assurances, accident et garantie, 99, rue St-Jacques, Montréal.
- Henri Jonas, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la Maison Henri Jonas & Cie, Produits Alimentaires & Essences, 173, rue St-Paul Ouest, Montréal.
- M. Manoba, directeur de la Parfumerie Houbigant, Limitée, 46, rue Saint-Alexandre, Montréal.
- Marcel Louis, représentant de la maison Bianchini Fèrier (Lyon), 609, New Birks Bldg., Montréal.
- Jules Matagrin, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Maison Perrin Frères, Boite postale no 20, Grenoble (Isère).
- Emile Mériot, agent commercial, Boite Postale 1564, Montréal.
- Paul Mériot, Secrétaire de la Maison Alphonse Racine Lité (Tissus et Nouveautés), 60, rue St-Paul Ouest, Montréal.
- Edmond Mondebar, Représentant, 1713, rue Jeanne-Mance, Montréal.
- A. de Montgaillard, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la Maison Rougier Frères, 210, rue Lemoin, Montréal.
- Marcel Nougier, Union Commerciale France-Canada, J. I. Eddé, New Birks Bldg., Montréal.
- A. Odiau, de la maison Kerhulu & Odiau, Pâtisserie et Restaurant français, 176 rue St-Denis, Montréal.
- H. B. de Passillé, Importateur, 192, rue Cherrier, Montréal.
- A. L. Phéné, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Président Olivier-Canada Ltd. (Tresses et Laizes pour chapellerie et produits d'Extrême-Orient), 76, Wellington Street West, (Toronto).
- Aristide Pony, Libraire, 374, rue Ste-Catherine Est, Montréal.
- Maurice J. Quedrue, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la maison Quedrue et Dubosq, armateurs, consignataires, exportateurs, 6 rue St-Sacrement, Montréal.
- R. de Roumefort, directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, 35, rue St-Jacques, Montréal.
- Victor Rougier, 210, rue Lemoin, Montréal.
- Julien Schwob, Importateur, 211 McGill Street, Montréal.
- Paul Seurot, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Ingénieur en Chef de la Commission des Tramways de Montréal, 84, Fort street, Montréal.
- J. L. Suzanne, (The European Co.), 406, Confederation Life Bldg., Toronto, Ont.
- E. Saint-Loup, Importateur, chambre 205, 275 Craig St. West, Montréal.
- A. Tarut, de la Maison O'Brien & Williams, Agents de Change, 129 rue St-Jacques, Montréal.
- G. Vennat, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 10, Cours de Gourgues, Bordeaux.
- Dr. Paul Villard, 17 Avenue Vendôme, Montréal.

MEMBRES ADHERENTS

AERONAUTIQUE

Office Général de l'Air, 47, rue de la Victoire, Paris

AGENTS MARITIMES ET DE TRANSPORT

- Hernu-Péron & Cie, 35, rue des Marais, Paris.
- E. Lacroix & Cie, Représentation, charbons, North Sydney, C.-B., Canada.
- Pitt & Scott, Limited, agents du Canadian Pacific Railway, 45 et 47, rue Cambon, Paris.
- Paul Tellier, Représentant MM. J. M. Currie & Cie., agents du Canadian Pacific, 36, rue d'Hauteville, Paris.
- Thos. Trapp & Sons, Ltd., 36, Quai des Chartrons, Bordeaux.

AGENTS REPRESENTANTS ET COMMISSIONNAIRES

- Claude Denis & Co., Importation-Exportation, 12, Rue Ste-Hélène, Montréal.
- J. Herbout, 127, Boulevard de la Reine, Versailles, (S. et O.)
- L. E. Nadeau, 46 rue St-Alexandre, Montréal.
- C. A. Lefebvre, 1385, rue Bernard, Montréal.
- Chas. Weber, 873 Beatty Street, Vancouver, B. C.
- Stenhouse Ltd., 35, rue St-François-Xavier, Montréal.

ANIMAUX REPRODUCTEURS DE RACE PERCHÉRONNE ET DE RACE BOVINE NORMANDE

M. Choissard, Eleveur, La Roustière, Verrières (Orne).

ARCHITECTES

J. O. Marchand, 480, Wood Ave., Montréal.

AGENTS DE PUBLICITE

F. E. Fontaine, Canadian Advertising Agency Ltd., Unity Bldg., Montréal.

AMIANTE

Asbestos Corporation of Canada Limited, 727, Canada Cement Bldg., Montréal.

ARMATEURS

Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.

H. Genestal & Fils, 44, rue de la Bourse, Le Havre.

Georges-Guignard, St-Claude, (Jura).

ARTICLES DE SAINT-CLAUDE